

Portrait social

Caf des Hauts-de-Seine

Cafdata



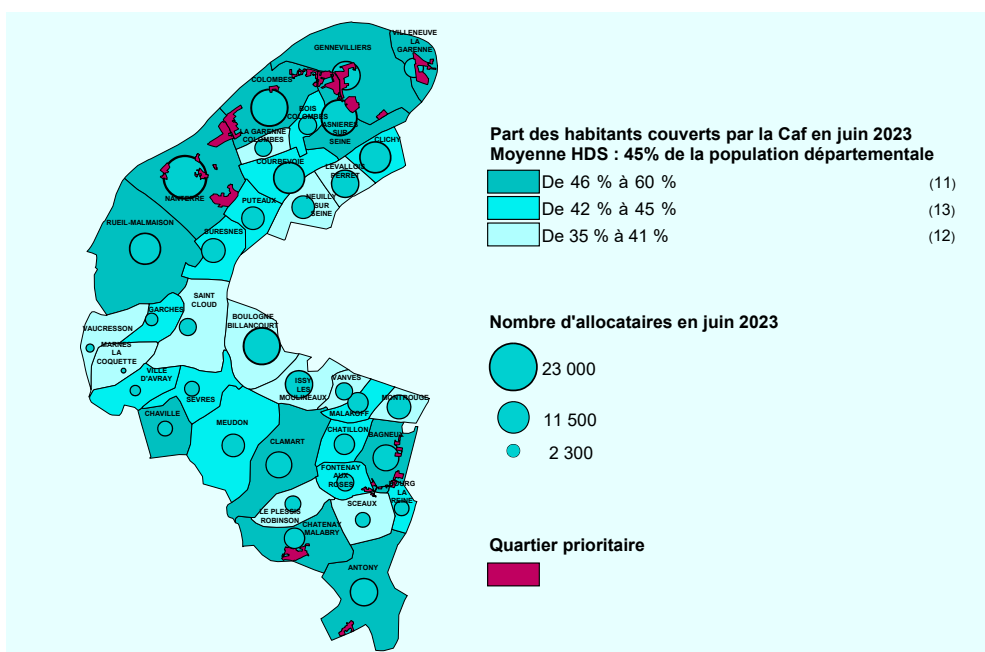
735 900 habitants des Hauts-de-Seine appartiennent à un foyer qui perçoit au moins une prestation légale versée par la Caf au 30 juin 2023, soit 45 % de la population totale. Au niveau de la région, ce taux varie de 40 % à 58 % selon les départements.

Le département se caractérise par un public allocataire majoritairement familial (54 %), composé de couples avec enfants (40 %) et de familles monoparentales (14 %). La part du public familial parmi l'ensemble du public allocataire, est supérieure à celle de la France métropolitaine (49 %), et légèrement supérieure à celle de l'Île-de-France (53 %), soit une différence d'un point.

Par ailleurs, **18 900** étudiants, bénéficient d'une aide, soit 7 % de l'ensemble des allocataires. Ce taux est similaire à celui de la France métropolitaine et de l'Île-de-France, soit respectivement 5 % et 6 %.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenus. 12 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales contre 15 % au niveau national. **80 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** (revenu inférieur à 1 253 € par unité de consommation et par mois). **Dans ces foyers allocataires vivent 78 000 enfants** âgés de 0 à 20 ans.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
Insee RP 01/01/2021
© IGN ® Geofla 2.0.2021

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

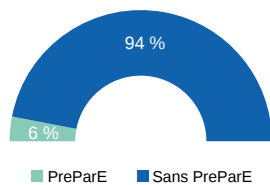
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021

La Caf des Hauts-de-Seine soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2021, **45 200 places sont disponibles pour les familles**, dont 9 100 places proposées par les assistants maternels (soit 20 % des places disponibles).

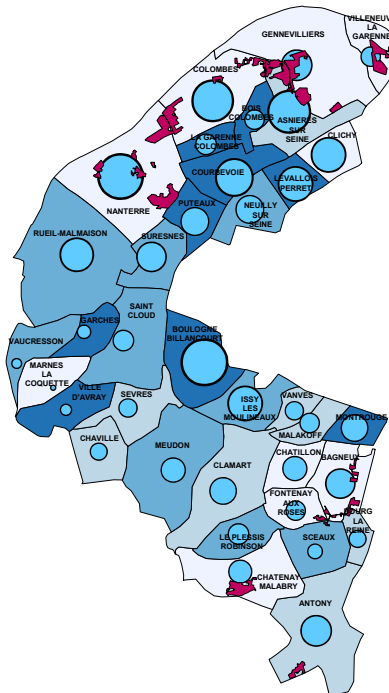
L'objectif est d'apporter une réponse à près de 63 500 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil. Le département des Hauts-de-Seine, avec 71 places pour 100 enfants, possède une meilleure capacité d'accueil théorique que l'ensemble de la France (59 places) et de la région (54 places). Comparé à l'échelon régional, le département est deuxième derrière Paris (73 places pour 100).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Une aide est apportée aux familles souhaitant interrompre leur activité pour garder un jeune enfant à travers la Prestation partagée d'éducation de l'enfant. **2 900 enfants de moins de 3 ans bénéficient de cette prestation à taux plein, soit 6 %.**

Source : Caf 2023



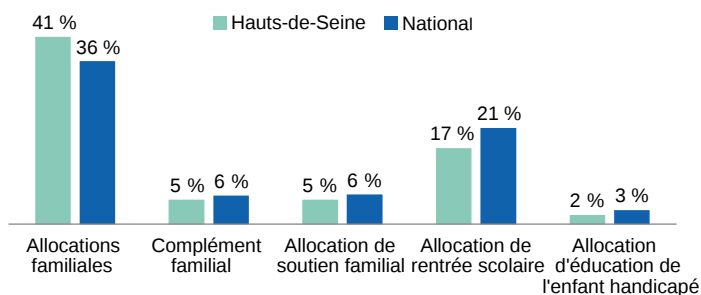
Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2021
© IGN © Geofla 2.0.2021



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestations

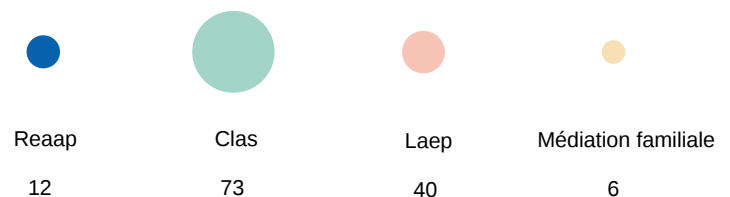


Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **41 %** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial,
- **17 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- **5 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **2 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2023



Source : Caf 2023

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

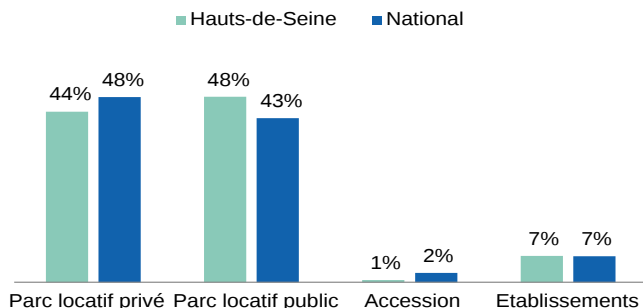




Logement et cadre de vie

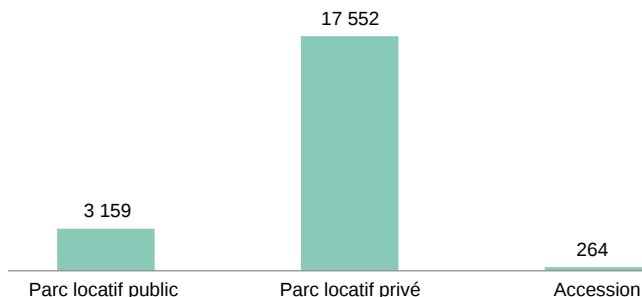
Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2023, **114 300 foyers altoséquanais** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **215 200 personnes, soit 13 % de la population** totale du département. Les Hauts-de-Seine se caractérisent par une plus forte proportion de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (48 % contre 43 % au niveau national).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, **21 000 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges** (soit 18 % des foyers percevant une aide au logement faisant partie de la population de référence prise en compte pour le calcul du revenu par unité de consommation). La nature de logement se révèle un facteur essentiel. Ce taux est nettement plus élevé dans le parc locatif privé (35 %) que dans le parc locatif public (6 %).



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Caf est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- **31 000 allocataires altoséquanais percevant le revenu de solidarité active (RSA)**, soit 11 % des allocataires.
- **72 300 allocataires altoséquanais percevant la prime d'activité (PPA)**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 25 % des allocataires. Également incitative à la

reprise d'une activité, la Prime d'activité est cumulée au RSA pour 5 900 foyers en 2023.

- **19 400 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles** sont bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)**. 60 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein, du fait de l'absence d'autre revenu.

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

31 000

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

18 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

65 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

8 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

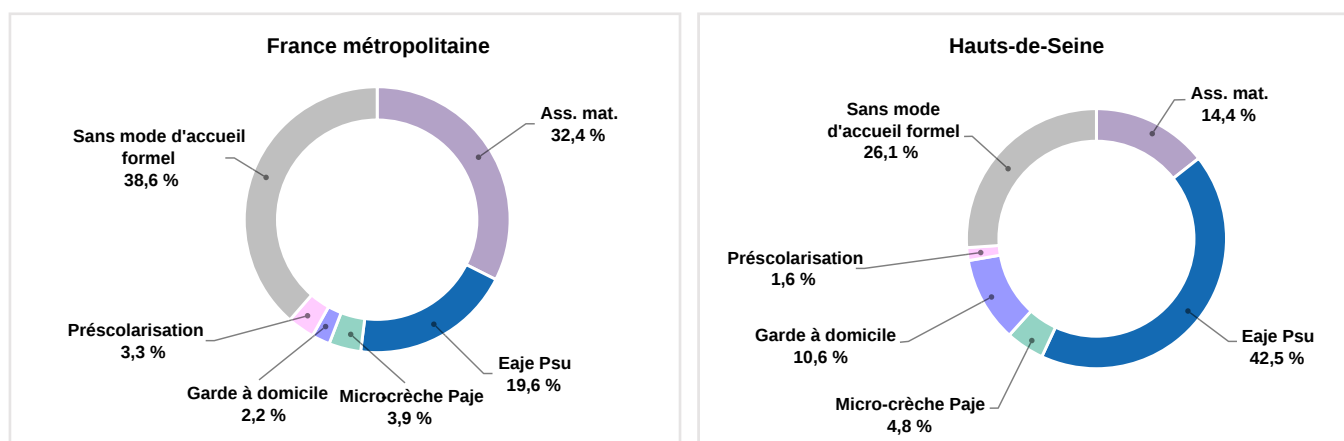
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/





Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un Établissement d'accueil du jeune enfant en 2022

Le recours des familles aux Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) est mesuré annuellement par le dispositif de recueil Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.



Micro-crèche Paje : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles.

EAJE PSU : Établissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de service unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

Sources : Filoué, Allstat FR6 et FR2

Champ : Département des Hauts-de-Seine, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (47 708 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche Paje au moins une heure au mois de décembre (1 153 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche Paje au moins une heure au mois de décembre (2 012 enfants).

Les différentes solutions d'accueil permettent de couvrir 74 % des enfants de moins de 3 ans dans les Hauts-de-Seine. Ce taux est supérieur au taux national qui se situe à hauteur de 60 %.

Les places en EAJE et PSU permettent d'accueillir 42,5 % des jeunes enfants. C'est le taux le plus important comparé aux

autres modes d'accueil. En seconde position, les assistants maternels contribuent à hauteur de 14,4 %. Enfin, les micro-crèches Paje, la garde à domicile et la préscolarisation constituent les autres composantes de l'offre d'accueil et bénéficient à 17 % des moins de 3 ans contre 9 % au niveau national.

Filoué – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. **Dans les Hauts-de-Seine, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 44 % des places.**

Indicateur de bas revenu – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 253 euros en 2023).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'**espace rural*** comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain).

*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>